

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE995

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 38

A la fin de l'alinéa 2, supprimer les mots: "au syndicat des copropriétaires".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une indication redondante avec l'article 26 du présent projet.